

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 555 968

②1 N° d'enregistrement national : **84 18394**

⑤1 Int Cl^a : B 65 D 8/04; B 65 B 5/04.

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

②2 Date de dépôt : 3 décembre 1984.

③0 Priorité : IT, 6 décembre 1983, n° 54014-B/83.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 23 du 7 juin 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *Société anonyme dite : L'OREAL* — FR.

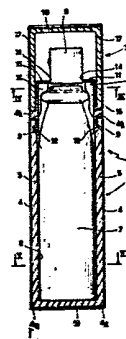
⑦2 Inventeur(s) : Germano Santiano.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Jacques Peuscet.

⑤4 Revêtement extérieur pour récipients tels que flacons de parfumerie, atomiseurs ou similaires.

⑤7 Selon l'invention, le revêtement extérieur pour récipients comporte une enveloppe métallique extérieure 4 réalisée à partir d'une feuille métallique repliée de façon à présenter, avant sertissage de ses bords longitudinaux, une forme tubulaire et, en outre, en premier lieu, une enveloppe intermédiaire 5 de forme tubulaire, fermée à une extrémité, réalisée en un matériau polymère ou élastomère, insérée dans ladite enveloppe métallique extérieure 4, et destinée à accueillir et retenir dans sa partie intérieure le récipient 7, 8 et, en second lieu, un collet tubulaire de retenue 11 également en un matériau polymère ou élastomère, accouplé mécaniquement à l'embouchure de ladite enveloppe intermédiaire 5 pour y retenir le récipient 7, 8.



FR 2 555 968 - A3

REVETEMENT EXTERIEUR POUR RECIPIENTS TELS QUE FLACONS DE PARFUMERIE, ATOMISEURS OU SIMILAIRES.

La présente invention concerne un revêtement extérieur pour des récipients tels que des flacons de parfumerie, des atomiseurs et similaires. En particulier, l'invention concerne un revêtement comprenant une enveloppe métallique extérieure réalisée à partir d'une feuille métallique, de préférence pré-imprimée ou lithographiée, par exemple en bande étamée ou en aluminium, repliée de façon à présenter avant sertissage de ses bords longitudinaux, une forme tubulaire pour recevoir le flacon.

Un tel revêtement extérieur pour flacons de parfumerie est décrit dans la demande de modèle d'utilité italien numéro 22111-B/82.

Le but de l'invention est de réaliser un revêtement de ce type, dans la disposition et la conformation des pièces sont étudiées, en particulier en vue de son utilisation pour revêtir des atomiseurs pressurisés.

Ledit objectif, ainsi que d'autres qui apparaîtront mieux dans ce qui suit, sont réalisés selon l'invention par un revêtement extérieur caractérisé par le fait qu'il comprend, en outre, une enveloppe intermédiaire de forme tubulaire, fermée à une extrémité, réalisée en un matériau polymère ou élastomère et insérée dans ladite enveloppe métallique extérieure, et destinée à accueillir et retenir dans sa partie intérieure le récipient, et un collet tubulaire de retenue, également en un matériau polymère ou élastomère, accouplé mécaniquement à l'embouchure de ladite enveloppe intermédiaire pour y retenir le récipient.

D'autres caractéristiques et avantages du revêtement de l'invention apparaîtront plus clairement dans la description détaillée qui va suivre, donnée à titre d'exemple indicatif, mais nullement limitatif, en référence aux dessins annexés, dans lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'un

atomiseur pour parfumerie pourvu d'un revêtement extérieur conforme à l'invention;

la figure 2 est une vue en coupe longitudinale selon la ligne II-II de la figure 1;

5 la figure 3 représente à échelle agrandie un détail de la figure 2;

les figures 4 et 5 sont des vues en coupe transversale selon les lignes IV-IV et, respectivement, V-V de la figure; et

10 la figure 6 est une vue en perspective explosée de l'atomiseur représenté dans la figure 1.

En se référant auxdites figures, on peut voir que l'on a indiqué par 1 dans son ensemble un atomiseur pourvu d'un revêtement extérieur selon l'invention. Ledit
15 revêtement comprend une partie principale 2 fixée de façon permanente sur l'atomiseur proprement dit, et un capuchon 3 amovible, accouplé à celle-ci.

La partie principale 2 comprend, comme on peut le voir en détails dans les figures 2 et 6, une enveloppe
20 métallique extérieure 4, réalisée de façon connue en soi à partir d'une feuille métallique de préférence pré-imprimée ou lithographiée par exemple en bande étamée ou en aluminium, et repliée de façon à présenter, avant sertissage de ses bords longitudinaux, une forme tubulaire.
25 Dans l'enveloppe extérieure 4 est insérée à force une enveloppe intermédiaire 5, de forme tubulaire, réalisée en un matériau polymère ou élastomère. De façon adjacente à la paroi de fond, sur sa surface intérieure l'enveloppe intermédiaire présente des saillies longitudinales
30 6 pour le positionnement et la retenue d'un atomiseur, qui dans l'exemple représenté comprend un réservoir de bombe 7 pourvu d'un dispositif de pompage et de nébulisation 8 de type classique.

De façon adjacente à l'embouchure, sur la surface intérieure de l'enveloppe intermédiaire 5 est ménagée

une gorge radiale 9 (figures 2, 3 et 6). Sur la surface extérieure, l'enveloppe intermédiaire 5 est pourvue d'au moins une rainure longitudinale 5a (figure 6) destinée à loger la sertissure 4a de l'enveloppe métallique extérieure

5 4.

Sur la face extérieure de la paroi de fond de l'enveloppe intermédiaire 5 est de préférence appliqué un culot 10 en métal, ou encore, d'une manière différente, ladite face est métallisée ou colorée. Les bords d'extrémité 4b et 4c de l'enveloppe métallique 4 sont repliés sur l'enveloppe intermédiaire 5, comme on peut mieux le voir dans la figure 2.

Par 11 est indiqué dans son ensemble un collet tubulaire de retenue, lui-même en un matériau polymère ou élastomère, accouplé à enclenchement à l'embouchure de l'enveloppe intermédiaire 5, pour retenir l'atomiseur 7. Ledit collet présente à une extrémité une pluralité de dents 12 d'accrochage et de retenue à enclenchement, qui s'engagent dans le siège 9 prévu dans l'enveloppe intermédiaire 5. A l'autre extrémité, le collet 11 présente un rebord ou épaulement d'arrêt 13 (figures 2 et 3) délimitant une ouverture 14 à travers laquelle s'étend le nébuliseur 8.

Le collet 11 est en outre muni intérieurement d'une pluralité de saillies 15 de positionnement et retenue de l'atomiseur, angulairement équidistants. De façon adjacente à son extrémité accouplée à l'enveloppe intermédiaire 5, le dit collet présente un relief annulaire 16, qui s'étend radialement vers l'extérieur dans une mesure au moins égale à l'épaisseur de l'enveloppe métallique extérieure 4.

Le capuchon 3 comprend lui-même une enveloppe métallique extérieure 17, réalisée similairement à l'enveloppe 4, et une enveloppe intérieure 18, de forme tubulaire, fermée à une extrémité, et réalisée elle-même en un matériau

35

polymère ou élastomère. L'enveloppe intérieure 18 est pourvue, sur sa surface intérieure, de saillies longitudinales 19 de retenue. Les dimensions transversales intérieures de la partie intérieure 18 du capuchon 3 correspondent
5 sensiblement aux dimensions transversales extérieures de la partie cylindrique du collet de retenue 11. Le capuchon 3 peut donc être appliqué à coïncidence sur le collet, comme on peut le voir en particulier d'après la figure 2.

10 Naturellement, on peut mettre en oeuvre l'invention selon de nombreuses autres modifications et variantes sans toutefois s'écarter de son cadre et son esprit; en particulier, l'enveloppe intermédiaire tubulaire 5 et le collet tubulaire 11 peuvent avoir une section quelconque, par
15 exemple ovale, l'invention n'étant pas limitée à l'utilisation d'une section circulaire; de plus, l'accouplement du collet 11 sur l'enveloppe intermédiaire 5 peut s'effectuer de façon quelconque et pas seulement par encliquetage comme décrit dans l'exemple; par exemple, l'accouplement collet/enveloppe in-
20 termédiaire pourrait s'effectuer par vissage notamment quand les sections de l'enveloppe et du collet sont circulaires.

REVENDEICATIONS

1. Revêtement extérieur pour récipients, tels que flacons de parfumerie, ----- atomiseurs et similaires, comprenant une enveloppe métallique extérieure (4) réalisée à
 5 partir d'une feuille métallique -----

 ----- repliée de façon à présenter, avant sertissage de ses bords longitudinaux, une forme tubulaire, caractérisé par le fait qu'il comprend, en premier lieu, une enveloppe intermédiaire (5) de forme tubulaire, fermée à une extrémité,
 10 réalisée en un matériau polymère ou élastomère, insérée dans ladite enveloppe métallique extérieure (4), et destinée à accueillir et retenir dans sa partie intérieure le récipient (7,8) et, en second lieu, un collet tubulaire de retenue (11)
 15 également en un matériau polymère ou élastomère, accouplé mécaniquement à l'embouchure de ladite enveloppe intermédiaire (5) pour y retenir le récipient (7,8).
2. Revêtement selon la revendication 1, caractérisé par le fait que ledit collet de retenue (11) présente
 20 à une extrémité une pluralité de dents (12) d'accrochage et de retenue à enclenchement, destinées à s'engager dans un siège (9) correspondant prévu dans ladite enveloppe intermédiaire (5).
3. Revêtement selon la revendication 2, caractérisé par le fait que ledit collet de retenue (11) présente
 25 à l'autre extrémité un rebord d'arrêt (13) s'étendant radialement vers l'intérieur, pour empêcher l'extraction de l'atomiseur (7,8) à partir de ladite enveloppe intermédiaire (5).
- 30 4. Revêtement selon la revendication 3, caractérisé par le fait que ledit collet de retenue (11) est muni intérieurement d'une pluralité de saillies (15) de positionnement et de retenue de l'atomiseur (7,8), angulairement équidistants.

5. Revêtement selon le revendication 4, caractérisé par le fait que ledit collet de retenue (11) présente de façon adjacente à son extrémité accouplée à l'enveloppe intermédiaire (5) un relief annulaire (16) s'étendant radialement vers l'extérieur dans une mesure au moins égale à l'épaisseur de ladite enveloppe métallique extérieure (4).

6. Revêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que ladite enveloppe intermédiaire (5) présente des saillies intérieures (6) pour le positionnement et la retenue de l'atomiseur (7).

7. Revêtement selon la revendication 6, caractérisé par le fait que le bord supérieur (4b) de l'enveloppe métallique extérieure (4) est replié sur le bord de l'embouchure de ladite enveloppe intermédiaire (5).

8. Revêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, incluant en outre un capuchon métallique (3) comprenant lui-même une enveloppe métallique extérieure (17) de forme tubulaire, de préférence pré-imprimée ou lithographiée, et une enveloppe intérieure (18) étroitement calée dans ladite enveloppe extérieure, caractérisé par le fait que les dimensions transversales extérieures dudit collet de retenue (11) sont sensiblement correspondantes aux dimensions transversales intérieures de l'enveloppe intérieure (18) du capuchon (3), de façon propre à autoriser la jonction du capuchon (3) sur ledit collet (11).

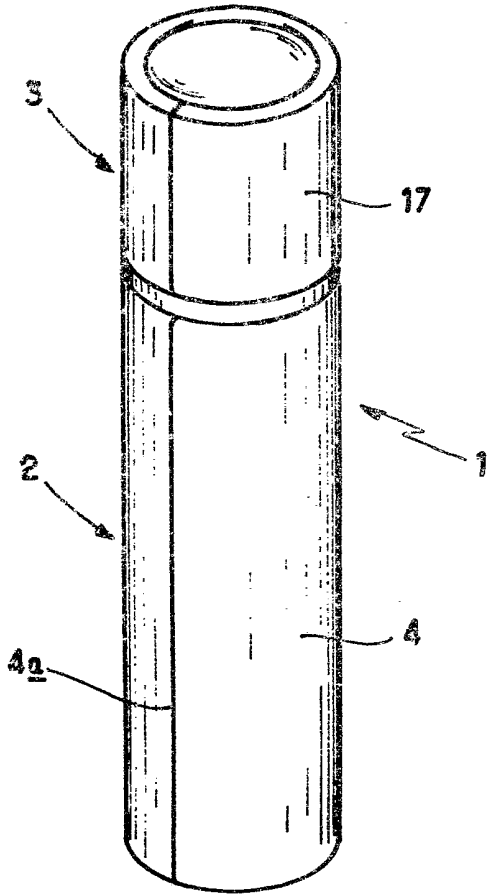


FIG. 1

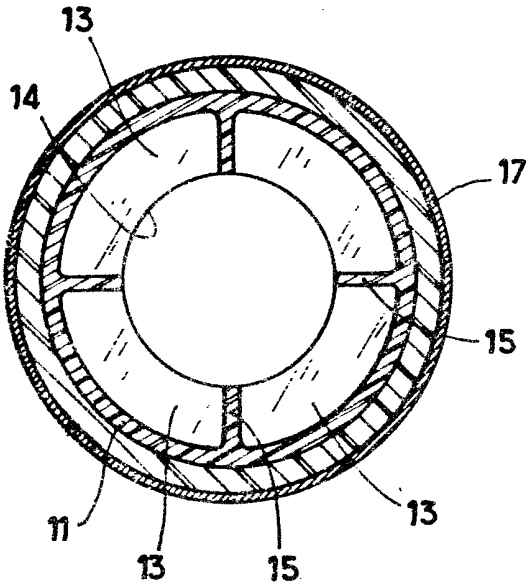


FIG. 4

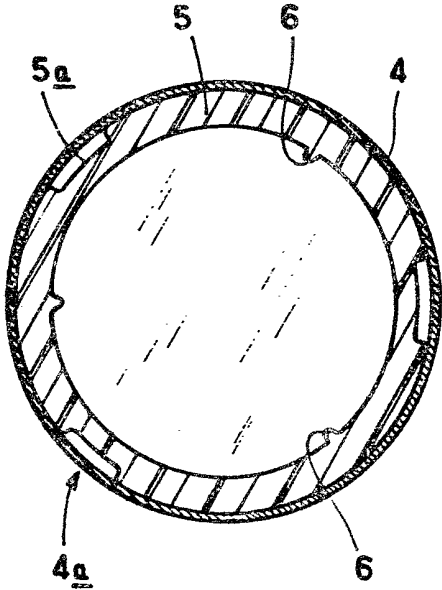


FIG. 5

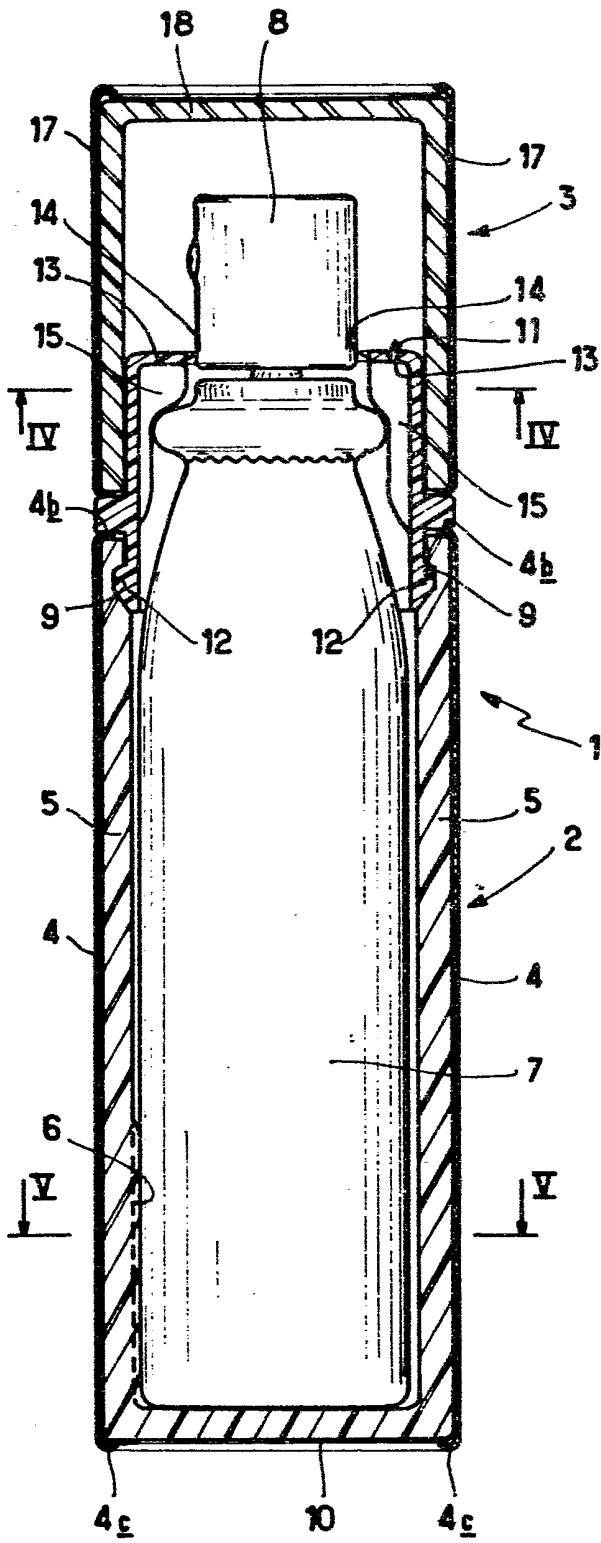


FIG. 2

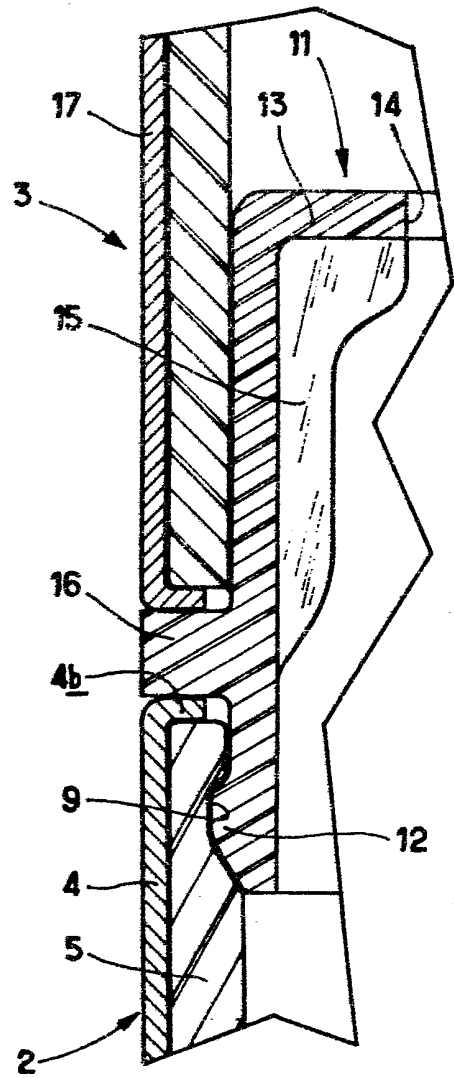


FIG. 3

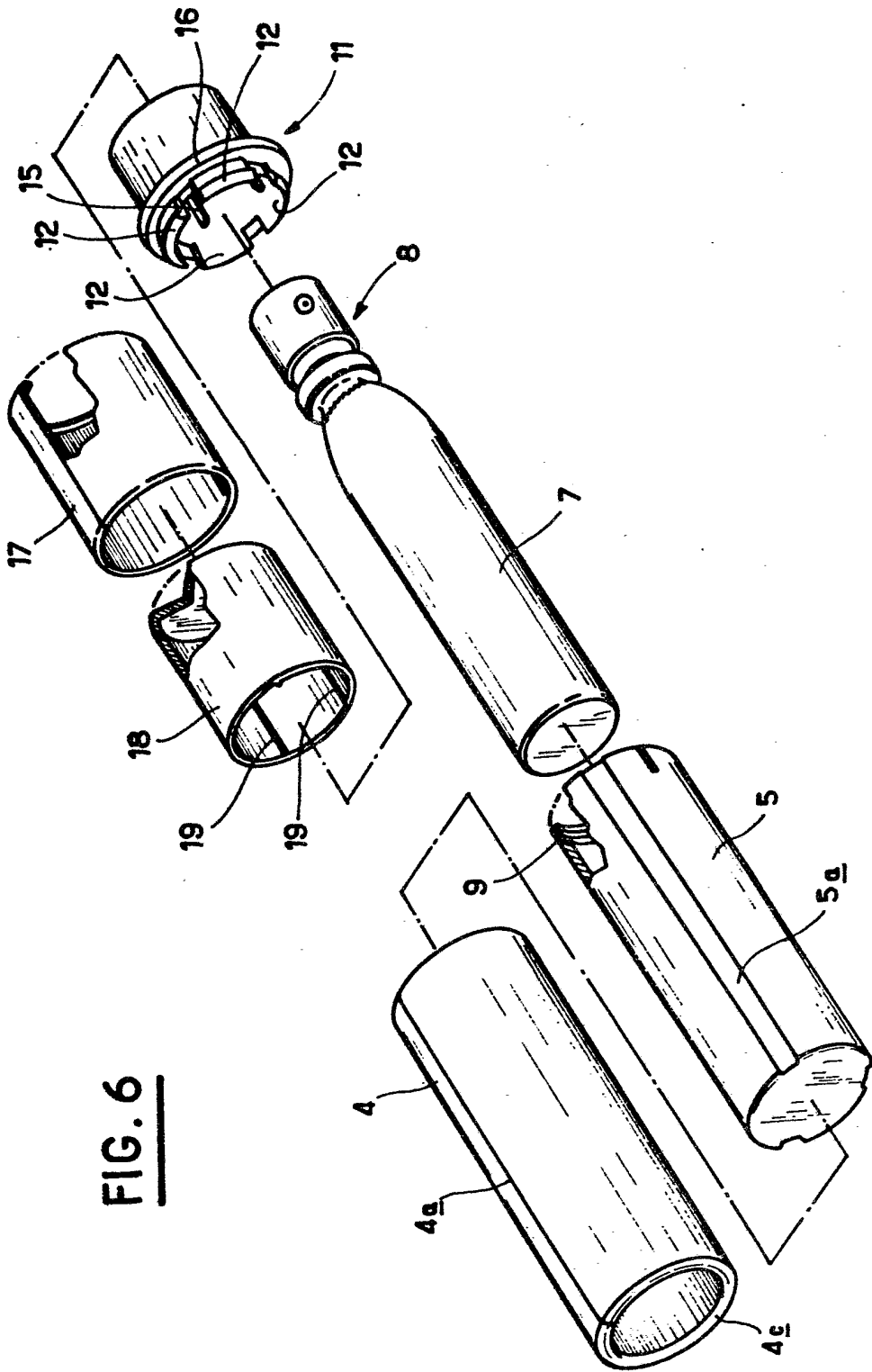


FIG. 6